

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 03/11/2016

Présents :

Collège A :

Présents : Xavier Hascher (procuration à A. Bianco), Pierre Litzler, Pierre Michel (procuration à G.Jolly), Daniel Payot, Geneviève Jolly, Françoise Vincent-Feria (procuration à G. Jolly).

Collège B :

Présents : Aurelio Bianco, Nathalie Bittinger, Nathalie Boudet, Sylvain Diaz (procuration à N. Boudet), Carola Hertel, Corine Pencenat (procuration à N. Bittinger)

Collège du personnel IATOSS :

Présentes : Ishrat Ahmad, Maud Froeliger, Brenda Rungassamy.

Collège des usagers étudiants :

Présents : Noémie D'Hooge, Guillaume Chatelot, Laura Soinard, Furcy Leroy de la Briere Ninon Thil, Awena Jehanne, Cassandre Grosset-Superbie

Collège des personnalités extérieures :

Présents : Bernard Goy (procuration à P.Litzler), Estelle Pagès

Membres invités :

Présents :

Christophe Damour, Sophie Marest, Nathalie Grout, Amandine Geiger-Gulberti, Michel Demange, Mathieu Schneider

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 12/05/2016
- Contingentement
- Point financier
- Divers

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de faculté du 12/05/2016 :

Le directeur de la faculté des arts remercie les conseillers pour leur présence. Il fait le point sur les procurations et propose d'inverser le point financier avec le point sur le contingentement.

Il soumet ensuite l'approbation du procès-verbal du conseil de la faculté des arts du 12 mai 2016 au vote des conseillers. Celui-ci est **adopté à l'unanimité**.

2. Point financier:

La parole est donnée à Nathalie Grout, responsable administrative et financière de la faculté des arts. Ce budget est différent des budgets des années passées car il est désormais passé en mode GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique). Une note a été rédigée à l'attention des conseillers afin d'expliquer clairement les dépenses et recettes prévues. L'objectif d'un tel travail est d'avoir une meilleure connaissance du budget et ce de manière pluriannuelle.

3 budgets différents sont proposés, celui de la faculté des arts, celui du CFMI et celui de la recherche.

Pour le budget de la faculté des arts, pour le moment il s'agit d'un budget primitif. Des recettes de la DRAC apparaîtront au fil de l'eau ainsi que des crédits IDEX et une dotation en heures. La plus grande variation par rapport à l'an dernier est de 25.000€. Cette somme doit être immobilisée dès le 1^{er} euro et aura un impact sur les trois départements.

Pour cette année, 250 heures de vacation ont été mises de côté. La direction souhaite que le poste de Louis Lair de la Motte soit reconduit et consolidé. Il fait d'ailleurs de nombreuses formations pour pouvoir entretenir le matériel au Palais universitaire et au Portique.

Pour le CFMI, la gestion est particulière. Le budget semble élevé car la masse salariale est prise directement dessus. (Crédits délégués par la DRAC). S'y ajoutent également des recettes de formation continue ainsi que le projet Erasmus +.

Pour la recherche, il s'agit du fonctionnement de l'équipe d'accueil.

5000€ de frais de personnel ont été isolés. L'équipe possède un quart de poste administratif mais la personne est en arrêt maladie. Il a donc fallu recruter quelqu'un d'autre qui a en charge l'administratif, les publications et l'IUF de Marta Grabocz.

Avec la GBCP mise en place depuis cette année il sera désormais plus difficile de prévoir un budget très détaillé pour certains points. On se base toujours sur le budget antérieur pour construire le budget primitif de l'année. C'est une projection pour le moment. On fonctionne plutôt avec des grosses enveloppes. Un autre budget interviendra plus tard pour rééquilibrer celui-ci.

Le vote du budget primitif de la faculté des arts est adopté à **la majorité. (4 abstentions)**

3. Adoption d'un tarif:

Le conseil de faculté doit maintenant adopter le tarif pour un ouvrage qui vient de sortir dans le cadre des identités complexes et qui s'intitule *Langages visuels et systèmes complexes, théorie et généalogie du projet système*. Il permettra de diffuser la marque, les brevets et n'impactera pas le budget de la faculté des arts directement. Pour le moment il existe 1100 exemplaires.

Pierre Litzler propose que le tarif de diffusion de 50% puisse être appliqué aux auteurs également. Pour les étudiants une réduction de 30% sera aussi appliquée. Cette décision est adoptée à **l'unanimité** par le conseil.

4. Contingentement :

Pierre Litzler rappelle que tous les ans certains parcours ont cette possibilité de continger les effectifs. A partir du moment où on a le baccalauréat on peut être inscrit à l'université. Le contingentement n'est pas une sélection mais un dispositif quand les locaux, l'équipement et les ressources humaines sont insuffisants pour accueillir correctement les étudiants.

Pour cette procédure, une démarche par département a été faite afin de prendre en compte les professeurs, les étudiants, le personnel. Cela concerne les arts plastiques, le design et le cinéma.

Comme chaque année un long débat anime les conseillers. Il est clair pour tous que cette situation n'est pas une solution mais un outil.

Pour Christophe Damour, « voter le contingentement c'est se résigner à une politique de pénurie ».

Pierre Litzler réaffirme que la faculté des arts a une stratégie au-delà de cette demande. La faculté a progressé depuis quelques années, des postes de profs ont été obtenus en plus par exemple. Par ailleurs, comme il le rappelle, la direction ne se satisfait pas de ce qui est alloué. L'an dernier le contingentement n'a pas été voté en cinéma, or les effectifs ont explosé ce qui pose un problème de sécurité. On ne peut donc pas accueillir tous ceux qui se sont inscrits dans de bonnes conditions. Ce n'est pas une solution mais pour le moment rien n'est fait politiquement dans ce sens-là.

Départ de C. Hertel à 12h15. Donne procuration à B. Rungassamy.

Le directeur insiste sur le fait que ce sont les critères qui peuvent influencer la dotation et non le nombre total d'étudiants qui reste marginal dans le calcul. La dotation est d'ailleurs effective sur la base des étudiants qui suivent les examens et non sur les inscrits. Le bilan est désastreux.

Estelle Pagès prend à son tour la parole et qualifie ce débat de « très compliqué ». Pour elle c'est un signe fort de mettre en place un contingentement car dans les politiques publiques on pense toujours qu'on peut faire plus avec les mêmes moyens. Mettre en place ce type de mesure signale qu'on ne peut pas fonctionner. Pour les étudiants cela va à l'encontre de l'aspect humaniste mais quand on n'est pas bien accueilli cela devient la lutte. Cette image serait désobligeante pour l'université.

Pour Nathalie Boudet la maquette telle qu'elle existe actuellement n'est pas adaptée pour un « décontingement ». Il faut une stratégie pour la suite, on rencontre des problèmes pour la gestion des salles. L'université compte très peu d'amphis de grande capacité. Aurelio Bianco ajoute que ce manque de moyens fait fuir les étudiants.

Pierre Litzler rappelle alors que chaque année au moment du dialogue de gestion il est demandé à la présidence de l'université de réévaluer les critères. Même si le nombre d'étudiants augmente les moyens n'augmenteront pas pour autant, bien au contraire. Il convient donc de prendre une décision pour l'an prochain, on ne parle pas encore des nouvelles maquettes. C'est une lutte à mener au quotidien.

Le Conseil de la Faculté des Arts adopte à la **majorité** (16 pour, 7 contre) le contingentement pour l'année universitaire 2017/2018 pour :

- La 1^{ère} année de Licence Cinéma avec 200 étudiants (180 néo-entrants et 20 redoublants)
- La 1^{ère} année de Licence d'Arts plastiques avec 140 étudiants (125 néo-entrants et 15 redoublants)
- La 1^{ère} année de Licence Design avec 180 étudiants (160 néo-entrants et 20 redoublants)

La séance est levée à 12H52.

Le directeur de la faculté des Arts

Pierre Litzler

